

# COMME UN LIVRE À LA POSTE

pour la libre circulation des idées,  
la défense des revues et des éditeurs indépendants



Coordination des indépendants du livre  
Novembre 2007

# SOMMAIRE

## LA POSTE, LE LIVRE & LE SERVICE UNIVERSEL

Présentation du service postal universel, de la situation postale du livre,  
de l'entreprise la Poste & dossier Livres Hebdo de septembre 2007

- 3 -

## PÉTITION & COORDINATION

Les signataires et les démarches de la coordination

- 12 -

## TRANSPORT & LIBRAIRIE

La situation des éditeurs indépendants

- 16 -

## TARIFS COMPARÉS

Suppression, augmentation et comparatifs avec d'autres pays

- 18 -

## QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

Mobilisation des députés pour l'édition indépendante

- 22 -

## CONCLUSION

Appel pour un tarif postal « livre et revue »

- 26 -



# LA POSTE, LE LIVRE & LE SERVICE UNIVERSEL

## L'Union postale universelle

Moins de trente ans après l'émission, en 1849, du premier timbre postal français le « Cérès 20 centimes noir », la France rejoint l'Union générale des postes (UGP) deux ans après sa création en 1874 à Berne. Le Traité de Berne décide sous la poussée des États-Unis de lever les obstacles administratifs et les frontières qui entravent la libre circulation et le développement du courrier international et préconise la création d'un territoire postal universel. Quatre ans plus tard, en 1878, L'UGP devient l'Union postale universelle (UPU). Forte de ses 191 pays-membres, cette agence spécialisée des Nations Unies remplit depuis lors un rôle de conseil, de médiation et de liaison, et fournit, s'il y a lieu, une assistance technique. Elle fixe des règles pour les échanges de courrier international et formule des recommandations pour stimuler la croissance des volumes de courrier et améliorer la qualité du service offert aux clients.

## Le service postal universel

C'est l'Union postale qui a fixé les obligations de service universel et les modalités d'indemnisation qui en découlent (cf. encadré sur les « frais terminaux »). Le droit à la communication est un droit humain fondamental que l'UPU s'attache à garantir en soulignant l'importance d'un service postal universel dans tous les pays membres. La Poste est le prestataire du service universel postal en France (loi n°99-533 du 25 juin 1999). « [Celui-ci] concourt à la cohésion sociale et au développement équilibré du territoire. Il est assuré dans le respect des principes d'égalité, de continuité et d'adaptabilité en recherchant la meilleure efficacité économique et sociale. Il garantit à tous les usagers, de manière permanente et sur l'ensemble du territoire national, des services postaux répondant à des normes de qualité déterminées. Ces services sont offerts à des prix abordables pour tous les utilisateurs ». Voici les droits que la Poste s'est engagée à nous offrir, voyons maintenant comment elle entend nous en faire profiter !

## Un contrat de plan bien peu universel

On voit mal (à moins de ne pas savoir lire en clair !) comment les principes du « service universel » pourraient être compatibles avec la volonté, affichée dans le contrat de plan 2003-2007 par la direction de la Poste, de prendre, « quatre engagements de performances » :

1. Accroître sa compétitivité pour être un des opérateurs postaux les plus performants en 2010 **(en clair : dégager plus de bénéfices pour attirer les futurs actionnaires) ;**
2. Améliorer la qualité, enrichir l'offre, développer l'esprit de service au sein de l'entreprise **(en clair : multiplier les produits dérivés, démanteler les tarifs « économiques », développer l'embauche des intérimaires par le truchement des sous-traitants...)** ;
3. Conforter la vocation du réseau des bureaux de poste à être un réseau de proximité accessible à tous, adapté aux besoins des clients, grâce à une offre attractive, notamment sa gamme de services financiers **(en clair : réduire le nombre de bureaux de poste et installer partout où cela est possible une banque « postale » de plus) ;**
4. Accroître la modernité sociale et renforcer la cohésion de l'entreprise **(en clair : réduire le nombre des fonctionnaires, embaucher des personnes en contrats précaires).**

C'est dans ce contexte de libéralisation à grands pas qu'il ne faut pas perdre de vue les réalités auxquelles la Poste est obligée de se plier. Ainsi, par exemple, les tarifs du tableau ci-dessous qui dépendent du « service universel » et qui devraient donc être assurés par la Poste « dans le respect des principes d'égalité, de continuité et d'adaptabilité en recherchant la meilleure efficacité économique et sociale [et] des prix abordables pour tous les utilisateurs ».

## LES OFFRES COMMERCIALES RELEVANT DU SERVICE UNIVERSEL

### LES PRODUITS EGRENES :

- La Lettre Prioritaire	p.5	- L'Ecopli Grand Compte	p.4 2
- La Lettre Recommandée	p.6	- L'offre Tem'post MD	p.4 4
- L'Ecopli	p.7	- L'offre Catalogue	p.4 7
- L'Envoi international prioritaire	p.8	- L'offre Access	p.4 8
- L'Envoi international prioritaire recommandé	p.11	- Les Sacs M (+ recom mandé)	p.5 3
- L'Envoi international économique	p.12	- Les Cécogrammes	p. 55
- Le Colissimo Guichet	p.15		
- Le Colissimo Recommandé Guichet	p.16		
- Le Colissimo Outre -Mer	p.17		
- Le Colissimo Outre -Mer Recommandé	p.19		
- Le Colissimo International	p.20		
- La Valeur Déclarée nationale	p.2 3		
- La Valeur Déclarée internationale	p.2 6		
- Les Cécogrammes	p. 2 7		

### LA PRESSE :

- La Presse nationale	p.5 7
- La Presse internationale	p.6 1

### LES SERVICES :

- La Réexpédition nationale	p.6 3
- La Réexpédition internationale	p.6 5
- Les Services de proximité	p.6 7

### LES PRODUITS EN NOMBRE :

- La Lettre en nombre	p.2 9
- L'Ecopli en nombre	p. 30
- Le Postimpact	p.3 1
- Le Postimpact de Proximité	p.3 2
- L'offre Tem'post G, IIG	p.3 5
- La Lettre Grand Compte	p. 40

### LA QUALITE DU SERVICE UNIVERSEL :

- Les objectifs de qualité de service	p.7 0
- Les délais d'acheminement	p.7 1
- L'accessibilité	p.7 2
- Le traitement des réclamations	p.7 3

Site internet de la Poste

On voit que l'offre relevant du « service universel » est large et variée puisqu'elle comprend aussi bien la lettre, le colis, les envois en nombre, les envois « presse », que des services comme la réexpédition. On peut se dire alors que la Poste française est une bonne élève de l'Union postale universelle et que nous avons de la chance mais c'est sans compter les petits calculs de « compétitivité » de la direction de l'entreprise postale et de l'État (cf. le rapport calamiteux du Sénat sur ce sujet<sup>1</sup>)...

## FRAIS TERMINAUX

Le paiement du timbre étant à la charge de l'expéditeur c'est l'entreprise postale expéditrice qui empoche la somme tandis que celle qui délivre le courrier n'est pas rémunérée, d'où l'instauration en 1969 d'un système dits des « frais terminaux » pour indemniser les pays qui reçoivent et traitent plus de courrier qu'ils n'en envoient. Il semblerait cependant que ce système de péréquation ne concerne pas les colis.

Une étude poussée de ce point de « détail » pourrait expliquer la volonté insistante de l'Europe de faire basculer l'envoi des petits objets (moins de 3kg) dont le livre fait partie de la correspondance vers le colis...

1. Rapport d'information n° 344 (2002-2003) de M. Gérard Larcher, fait au nom de la commission des affaires économiques, déposé le 11 juin 2003 [[http://www.senat.fr/rap/r02-344/r02-344\\_mono.html](http://www.senat.fr/rap/r02-344/r02-344_mono.html)].

# Vers la libéralisation de la Poste, contre l'intérêt général

L'explosion du marché du colis postal, le cas des éditeurs indépendants...

L'Union postale universelle accorde aux courriers générés par l'édition une place particulière. Voici ce qui est dit de ce secteur : « Représentant une importante clientèle pour les postes, le secteur de l'édition génère chaque année une quantité considérable de courrier (voir le schéma des transports du livre, page 16). L'UPU reconnaît la valeur, pour la société, de la large diffusion de journaux, de livres et de magazines. Convaincus que les postes peuvent et doivent continuer à jouer un rôle dans la diffusion des nouvelles, de l'information et des documents, les postes et leurs clients du secteur de l'édition des journaux, des écrits périodiques et des livres déploient des efforts pour établir et maintenir de solides relations de travail grâce à des discussions et à l'échange d'informations lors de réunions régulières au siège de l'UPU et ailleurs. Depuis le Congrès de Beijing 1999, les éditeurs et les postes collaborent dans le cadre d'un groupe sectoriel «Édition» (GSE) pour renforcer les liens entre les deux parties. »

## Internet & l'augmentation du trafic des colis

Et l'UPU de remarquer : « Le secteur des colis continue d'évoluer dans un environnement fortement concurrentiel. Les postes du monde entier ont vu les volumes d'envois des régimes intérieur et international augmenter depuis le début 2000, notamment en raison d'améliorations apportées à la qualité de service et du développement du commerce électronique. Néanmoins, les opérateurs privés conservent, sur ces marchés, la part du lion. Les postes ne possédaient, en 2004, que 32% du marché intérieur et 22% du marché international. »

En France, l'augmentation du trafic des colis s'est traduit par la création de filiales de la Poste. Créé en 1996 (avant Chronopost en 1999), ColiPoste est l'opérateur colis de la Poste, spécialisé dans la livraison rapide en 48 heures aux particuliers. Sur « un marché en totale concurrence » qui progresse de 5% en moyenne par an, ColiPoste affiche en 2006 un taux de croissance en augmentation de 7,2% par rapport à 2005 (avec 263 millions de colis traités et un chiffre d'affaires de 1,2 milliard d'euros). Pour la première fois en décembre 2006, l'entreprise a traité un flux quotidien de plus de 1,1 million de colis suivis Colissimo sur plusieurs jours successifs. Le Colissimo a connu une progression de 37 % entre 2005 et 2006 (passant de 16,3 millions à 22 millions de colis). Enfin, la présentation de ces chiffres de vente progressifs sur le site de la Poste se conclut par cette remarque : « la dynamique commerciale des bureaux de poste se confirme avec une croissance des ventes de 20 %, soutenue par les échanges entre particuliers sur Internet » sans avoir oublié au passage « une qualité de service qui croît de 2 points sur l'année ».

## Des colis sous surveillance

Pour exploiter ce potentiel, l'UPU a incorporé dans son plan de développement des indicateurs de résultats mesurables et quantifiables. Un nouveau système adopté au Congrès de Bucarest, en 2004, prévoit le versement de primes aux administrations postales proposant des services tels que le suivi, la localisation ou la signature sur livraison, afin d'inciter l'amélioration de la qualité de la distribution des colis postaux notamment par l'utilisation des codes à barres permettant d'assurer le pistage et la localisation des colis.

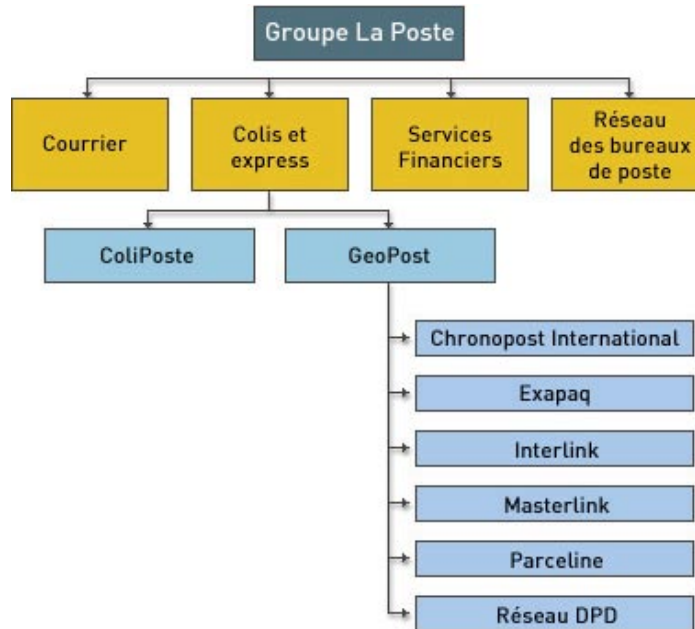


## Organisation du Colis et de ses filiales

Sur un marché en totale concurrence, le métier Colis / Express du Groupe La Poste représente, avec près de 3,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires, 19 % de l'activité totale du Groupe

Fortement implanté sur les trois principaux marchés d'Europe, représentant à eux seuls 60% du marché du colis, le groupe La Poste est numéro un en France, numéro deux en Allemagne et numéro quatre au Royaume-Uni.

- ColiPoste, l'opérateur interne de La Poste, spécialiste de la livraison aux particuliers en 48h et plus
- GeoPost, la holding regroupant les filiales françaises (Chronopost International, Taxicolis, Exapaq) et européennes (réseau DPD, Parceline, Interlink, Masterlink, Armadillo, Bizpak et Seur)



Site internet de la Poste

## La Poste fait des bénéfices par millions, pour quoi faire ?

La Poste française annonçait en 2005 un bénéfice net en hausse de 49%, à 557 millions d'euros, dépassant largement ses propres objectifs, mais elle continue de viser plus haut, souhaitant atteindre le trio de tête des postes européennes d'ici à 2010. Son résultat d'exploitation a progressé de 44%, à 755 millions, et son chiffre d'affaires a gagné 3,5%, à 19,239 milliards. «Ce sont des progrès qui nous rapprochent de nos principaux concurrents, les postes allemande et hollandaise, mais qui appellent à la poursuite des efforts», a déclaré le président du groupe Jean-Paul Bailly lors de la présentation des résultats. Saluant sobriement «une année satisfaisante», il a ajouté : «Aujourd'hui, nous avons fait à peu près la moitié du chemin». «On est sur notre feuille de route», a assuré M. Bailly. «Les résultats 2005 confirment la tendance déjà observée l'année dernière d'amélioration significative de la performance», s'est félicité la Poste, soulignant «un environnement de plus en plus concurrentiel» : «près des deux tiers de l'activité (64,5%) ont été réalisés en 2005 sur des marchés en totale concurrence».

Mais la Poste est encore loin, en termes de performances, derrière les deux mastodontes européens : l'Allemand DPWN (Deutsche Post) et l'Hollandais TNT.

Premier groupe postal européen, la Deutsche Post a affiché en 2005 un bénéfice net de 2,235 milliards d'euros (+39,9%) pour un chiffre d'affaires de 44,594 milliards. Le groupe néerlandais de messagerie et de courrier express TNT a quant à lui réalisé un bénéfice de 659 millions d'euros, en baisse de 12,4%, pour un chiffre d'affaires de 10,105 milliards, des résultats en-dessous des prévisions des analystes mais qui suivent des années de croissance solide. Pour atteindre ces niveaux, la Poste française aura besoin de fortement augmenter sa capacité d'autofinancement et son bénéfice net, et devra aussi investir environ un mil-

liard d'euros par an, a estimé M. Bailly. Elle misera notamment sur son réseau de courrier express GeoPost, qui s'est fortement développé en Europe ces dernières années. «Notre marge d'exploitation, sur l'Express, est de 5,6%», a noté le directeur financier de la Poste Nicolas Duhamel. «C'est nettement supérieur à ce qu'obtient la Deutsche Post, qui est autour de 3%, mais c'est encore loin de ce qu'obtient TNT, autour de 8%: notre objectif est de se rapprocher de ce chiffre», a-t-il ajouté.

### **Un service public qui travaille pour les futurs actionnaires !**

La direction de la Poste ne s'en cache pas, il ne s'agit pour elle que d'un début. Globalement, elle a l'intention de ne remplacer que la moitié des départs, ce qui devrait amener à supprimer 50 000 emplois au moins d'ici 2010, un cinquième des effectifs actuels. Elle a les yeux fixés non pas sur l'efficacité du service rendu aux usagers, mais sur la rentabilité financière. Son modèle est la poste allemande, qui «rapporte» beaucoup plus. Mais à qui ? Le directeur de la Deutsche Post s'était vanté en 2002, devant une commission du Sénat français, « d'être passé de 380 000 à moins de 230 000 personnes sans grève ni manifestation majeure ». Cela a fait de l'ancien service postal allemand un placement attractif pour les capitaux privés, qui possèdent aujourd'hui 38% de la société. Sa privatisation devrait être totale en 2008. Les profits obtenus en jetant les postiers allemands à la rue ont permis de rémunérer les actionnaires, d'acheter d'autres sociétés dans les secteurs juteux, DHL par exemple pour les colis express, mais certainement pas à améliorer le service rendu quotidiennement aux usagers, et notamment aux moins fortunés. Usagers et postiers n'ont rien à attendre de bon d'une course à la rentabilité financière, terrain sur lequel se font concurrence les postes européennes. Ce dont la collectivité a besoin, c'est de disposer des moyens nécessaires pour que puisse fonctionner un service postal de qualité. Tout le contraire de la politique programmée par la direction de la Poste en France. Après des années où ce service public a été laissé à l'abandon par les gouvernements successifs, ce sont des embauches nécessaires à l'amélioration du service rendu qui devraient être à l'ordre du jour. Et pas des suppressions de postes !

### **Conclusion en forme de bonne nouvelle !**

Notons que la Poste continue à engranger des bénéfices (près de 800 millions d'euros en 2006) mais que la direction n'a pas daigné donner de réponse à la question posée en Conseil d'administration par le porte parole du syndicat Sud de la création d'un tarif postal réservé aux livres et aux revues. L'entreprise fait preuve de beaucoup de prudence face aux questions des journalistes (lire l'article de *Livres hebdo*, ci-après).

Pour terminer ce petit état des lieux postal par une bonne nouvelle (non ce n'était pas les bénéfices 2006 !), nous apprenons que l'Arcep a condamné en septembre dernier la politique d'intimidation menée en faveur du Colissimo (lire le commentaire de Daniel Delort dans les comparatifs des tarifs européens). Désormais, la Poste ne pourra plus refuser de prendre au tarif « lettre » l'envoi d'un petit objet (CD, livres, etc.)

Concrètement, si le client estime que la prestation « lettre » satisfait ses besoins, tout en respectant les conditions de format, de poids et de tarifs, ainsi que les obligations en matière de conditionnement, la Poste ne peut lui interdire d'expédier son envoi au tarif « lettre ».

En attendant l'instauration d'un tarif « livre et revue », c'est déjà ça de repris.



# EVENEMENT

Dossier réalisé par Catherine Andreucci  
Livres hebdo n°700 - 7 septembre 2007



**Le livre  
ne passe plus  
comme une lettre**

## à La Poste

Les tarifs postaux qui permettaient des envois de livres à moindre coût disparaissent progressivement. Alors que le contrat de plan Etat/La Poste arrive à son terme, les professionnels réclament un tarif spécifique pour le livre. Embarrassée, La Poste se dit ouverte aux discussions.

*b*onjour, à quels tarifs puis-je envoyer ce roman ? » Au guichet de La Poste, une femme pèse l'ouvrage, propose deux solutions. L'enveloppe « Poste livre » à 5,62 euros, ou le tarif lettre à condition d'emballer soi-même le livre. Derrière elle, une femme la rappelle à l'ordre : « Il y a une réglementation pour les livres, il faut les envoyer au tarif colis. » En théorie, les tarifs lettre peuvent s'appliquer à des plis pesant jusqu'à 3 kg. Mais, en pratique, c'est le Colissimo qui doit être utilisé. 6,30 euros d'envoi pour ce livre de

Le Coli-éco, tarif économique pour l'envoi de colis, a lui aussi disparu. Et le livre n'est plus considéré comme une lettre, mais comme un colis. Une note interne de La Poste diffusée en janvier dernier, et dont *Livres Hebdo* a eu connaissance, le rappelle : « La directive postale européenne stipule dans son article 2 alinéa 7 que "les livres, catalogues, journaux et périodiques ne sont pas considérés comme des envois de correspondance". Ainsi le livre est considéré comme une marchandise et ne peut être acheminé comme une lettre. » Et de recommander d'« accepter uniquement au régime colis les dépôts de marchandises tant au national qu'à l'international ». De quoi inquiéter les éditeurs, qui ont signé en masse une pétition réclamant un tarif préférentiel pour le livre (1).



**Le livre se trouve dans cette situation paradoxale que son envoi en France en Colissimo revient plus cher que son envoi à l'étranger.**

**Guichetier arrangeant.** Certes, les pratiques divergent d'un bureau de poste à l'autre, et un livre peut très bien encore passer comme une lettre, pour peu que l'expéditeur tombe sur un guichetier arrangeant ou ignorant encore la directive, ou qu'il affranchisse lui-même ses envois sur les machines prévues à cet effet. Mais le livre se trouve dans cette situation paradoxale que son envoi en France en Colissimo revient plus cher que son envoi à l'étranger, soumis à des tarifs spécifiques établis dans le cadre de l'Union postale universelle et liés à une politique d'aide à la diffusion de la culture française (2,47 euros pour 1 kg vers les pays européens).

Cette harmonisation des tarifs, que minimise La Poste (voir p. 8), touche non seu- >>>

## DES TARIFS QUI VARIENT DE 1 À 10



### France : les tarifs

Colissimo jusqu'à 500 g	5,10 €
Poste livre jusqu'à 1 kg	5,62 €
Colissimo jusqu'à 1 kg	6,30 €
Colissimo jusqu'à 3 kg	8,10 €
Colissimo jusqu'à 10 kg	14,50 €

Source : [laposte.fr/derivatichpost.de\\_cerveix.es\\_post.be](http://laposte.fr/derivatichpost.de_cerveix.es_post.be)

Soumises aux mêmes directives européennes, les postes des pays voisins n'en affichent pas moins des régimes différents. L'Allemagne, où la Deutsche Post est majoritairement privatisée, et l'Espagne ont mis en vigueur des tarifs spécifiques pour le livre. En Belgique, les envois d'ouvrages se font au tarif lettre.

## Y A-T-IL UN SALUT HORS DE LA POSTE ?

Cheyne éditeur envoie aussi ses livres via un transporteur.

Éditeur de poésie, Cheyne diffuse et distribue lui-même ses livres depuis 25 ans. Ce choix a amené Jean-François Manier, qui dirige Cheyne avec Martine Mellinette, à étudier toutes les possibilités d'expédition des ouvrages.

« Nous avons longtemps utilisé le sac postal de librairie, même si La Poste ne voulait pas en faire la publicité, raconte-t-il. C'était imbattable au niveau prix, mais très lent. Et il y avait beaucoup de pertes à cause des sacs qui s'ouvraient. » L'épisode *Matin brun* de Franck Pavloff en 2002, vendu à près d'un million d'exemplaires, décide Jean-François

Manier à chercher une autre solution. « A cette période, nous avons été le premier client de La Poste en Haute-Loire, raconte-t-il. Les directeurs départemental et régional sont venus nous voir, nous en avons profité pour discuter des prix. Mais nous n'avons jamais pu obtenir ce que le remboursement des nombreux colis perdus ! » Aujourd'hui, si l'éditeur passe toujours par la



J.-F. Manier.

voie postale pour ses envois inférieurs à 500 g, pour les autres, il

fait appel à un transporteur privé spécialisé dans les petits colis, Exapaq, lequel est, depuis 2006, détenu par Geopost, une filiale... du groupe La Poste. « Nous avons mis des mois à négocier les tarifs. Exapaq est très fiable, j'ai accès au suivi précis des colis, 90 % des livraisons sont assurées à J + 1, le reste à J + 2. Quelqu'un vient chez nous tous les jours de la semaine prendre les envois. » Toutefois, dit-il, « ce n'est pas la solution idéale. Et dans un esprit de service public, je suis solidaire des éditeurs qui demandent un tarif postal spécifique ».

C. A.

638 g et 600 pages qui coûte 24 euros, soit plus du quart du prix du livre.

Depuis quelques années, dans un contexte européen de libéralisation des services postaux, les tarifs postaux utilisés pour l'envoi de livres à moindre coût disparaissent progressivement. Le sac postal de librairie (5 euros les cinq premiers kilos, puis 0,90 euro par kg supplémentaire), que les éditeurs autodistribués utilisaient fréquemment, n'est plus disponible dans la plupart des guichets pour les envois en France, même si La Poste dément la suppression de cette prestation (voir p. 8).

## LA POSTE EMBARRASSÉE

Jean-Paul Forceville, directeur des relations extérieures du groupe La Poste, affirme que les tarifs n'ont pas changé. Il souhaite instaurer le dialogue avec les professionnels du livre

**Livres Hebdo** – Le livre est victime de l'harmonisation de vos tarifs. Que proposez-vous pour que votre politique tarifaire ne soit pas un handicap pour la diffusion du livre ?

**Jean-Paul Forceville** – Ce qui provoque notre stupéfaction face à votre question, c'est que rien n'a changé. Certes, le Coli-Eco n'est plus proposé aux guichets, mais parce que les besoins des clients ont évolué vers davantage de suivi de leurs envois. Quant au sac postal de librairie, je vous affirme qu'il existe encore. Cette prestation n'est peut-être pas toujours offerte comme elle le devrait, et il est possible que certains bureaux de poste ignorent son existence, car ce n'est pas un service grand public. Recadrons bien les choses : l'acheminement du livre ne fait

pas, en France, l'objet d'une protection particulière dans le cadre du service universel du courrier et du colis. Le transport de marchandises est soumis à la concurrence, et nos tarifs ne doivent pas la perturber. Vous conviendrez avec moi que le livre est une marchandise, en tout cas qu'il ne répond pas à la définition d'une correspondance. Toute une couche de régulations, l'Union postale universelle, les directives européennes, la loi du 25 mai 2005 sur la régulation des activités postales qui a transposé les deux directives européennes dans le droit français, nous imposent de le considérer comme une marchandise. Cela dit, il faut qu'avec les professionnels du livre La Poste organise une réunion prochaine

ment pour mettre les choses à plat, expliquer et chercher des solutions. Il est hors de question pour La Poste de se désintéresser de ce domaine et de ne pas continuer à travailler avec eux. Elle a des contraintes qu'il faut expliquer et à l'intérieur desquelles il faut voir ce qui peut être fait.

**Est-il normal que l'envoi d'un livre en France par Colissimo revienne plus cher qu'un envoi à l'étranger ?**

Il est possible qu'un certain nombre de règles de l'Union postale universelle nous amènent à une tarification particulière à l'international. Mais on ne parle pas du même type de prestation. Il faudrait comparer avec le Colissimo international ou le Chronopost, qui assurent aussi le suivi des colis.

**L'Allemagne et l'Espagne ont adopté des tarifs spécifiques pour le livre. Les écarts sont considérables avec ceux pratiqués en France. Pourquoi ce qui est possible dans ces pays européens ne le serait-il pas en France ?**

Ce n'est pas nous qui fixons les règles et obligations du service universel mais l'Etat. Le livre ne fait pas l'objet d'un traitement spécifique postal dans le cadre du service universel qui est pourtant l'un des plus larges d'Europe. Il se peut que certains pays, pour certaines raisons, aient intégré des dispositifs pour le transport de livres. Mais nous ne pouvons pas déroger aux règles françaises telles qu'elles sont écrites. Si elles bougent, nous bougerons.

PROPOS RECUEILLIS PAR

►►► lement les particuliers, mais aussi les maisons d'édition qui négocient pourtant des contrats pour leurs services de presse, les libraires qui font de la vente en ligne, et surtout les éditeurs qui s'autodistribuent et se voient lourdement pénalisés. Parce que le transport est de plus en plus coûteux. Mais aussi parce que les libraires peuvent être dissuadés de commander leurs livres. Comme l'explique Benoît Bougerol, président du Syndicat de la librairie française, « beaucoup de petits éditeurs nous demandent de prendre en charge une partie importante des frais de transport. Cela nous conduit à vendre leurs livres à prix coûtant, voire à perte ». La Poste propose pourtant des tarifs négociés pour les entreprises, sur la base du volume et du poids des envois. « Mais ils ne sont pas faits pour les petits éditeurs, dont les volumes d'envois sont insuffisants et trop fluctuants pour en bénéficier », souligne Daniel Delort, qui dirige les éditions L'Atelier du gué et publie la revue Brèves.

**Service public.** C'est lui qui a lancé en février la pétition demandant « à l'Etat, aux ministères concernés et à la direction de l'entreprise publique La Poste de créer un tarif préférentiel pour les livres et les revues (indépendamment, pour celles-ci, de l'attribution ou non, d'un numéro de commission paritaire).



« Cela dépasse le ministère de la Culture et pose la question du budget, forcément de plusieurs centaines de millions d'euros. »

afin de garantir pour demain la diversité culturelle et la libre circulation des idées » (2). L'éditeur précise : « Nous souhaitons que ce tarif préférentiel soit inscrit dans les missions de service public de La Poste. D'une part, pour éviter que ce tarif soit soumis à des négociations et à des fluctuations; d'autre part, pour qu'aucune structure n'en soit exclue. »

A ce jour, la pétition a recueilli plus de 7 000 signatures, dont celles de nombreux professionnels du livre : 352 libraires, 88 librairies, 332 bibliothécaires, 89 documentalistes, 782 éditeurs, 749 auteurs. La mobilisation s'organise à travers une « Coordination des indépendants », structure informelle créée mi-avril par des signataires. Ceux-ci ont alerté différents députés. Pendant les sessions parlementaires d'été, Nicolas Dupont-Aignan, député de l'Essonne, et Jean-Paul Du-

pré, député de l'Aude, ont interpellé le gouvernement sur ce sujet en posant chacune une question écrite à la ministre de la Culture et deux questions qui sont pour l'instant restées sans réponse.

A la Direction du livre et de la lecture du ministère de la Culture, Guillaume Huchet, chef du département économie du livre, mine le dossier. « Si les tarifs postaux augmentent, les coûts du transport en général augmentent et cela porte préjudice à la circulation du livre, aux éditeurs, aux libraires, dit-il. Les sommes alertés à ce sujet depuis bien longtemps, avant le lancement de la pétition, cela dépasse le ministère de la Culture et la question du budget, forcément de plus de plusieurs centaines de millions d'euros. Ce n'est pas le ministère de la Culture qui pourra imposer le tarif postal. Nous menons un travail de sensibilisation auprès de La Poste et de Bercy, leur expliquer les spécificités du secteur, à pas de porte fermée. »

**Syndicats.** Le Syndicat national de la lecture, à qui la pétition a été transmise pendant l'été, n'a pas encore pris position à ce sujet. Mais les tarifs postaux sont inscrits au programme de travail de la Commission économique du SNE. Le SNE rappelle que, au cours de sa dernière assemblée générale, le 10 juin à Caluire, une plate-forme de

tribution sans stockage destinée aux petits éditeurs. Du côté du SLF, le président Benoît Bougerol vient de signer la pétition au nom du syndicat. Et attire aussi l'attention sur Calibre. « Depuis quelque temps, de manière insidieuse, dans les guichets on répond que le sac postal de librairie n'existe plus, note-t-il. Il serait logique que La Poste n'abandonne pas une politique tarifaire qu'elle avait. Le syndicat soutient à 100 % les petits éditeurs, et rappelle que nous participons à Calibre, qui est aussi une solution de distribution que je trouve adéquate. Cela dit, Calibre ne dédouane pas La Poste de toutes ses responsabilités envers les éditeurs. »

Pour la Coordination des indépendants, Calibre ne règle pas tout. Selon Joël Fauclion, fondateur du site Internet *Lekti-écriture.com* et membre de la Coordination, « c'est un projet nécessaire à la librairie et à la présence des éditeurs indépendants en librairie. Mais il a besoin de La Poste pour fonctionner, et beaucoup de petits éditeurs, notamment de province, pourraient l'intégrer si les frais d'acheminement des livres vers Calibre n'étaient pas aussi élevés à cause de ces tarifs postaux. »

**Gratuité du port.** Pour beaucoup, d'ailleurs, le sujet dépasse largement celui de la distribution des petits éditeurs. Le contentieux sur la gratuité des frais de port qui oppose le SLF aux sites de vente en ligne Alapage et Amazon (3) a contribué à attirer l'attention sur les tarifs postaux. Pour Eric Flourey, de la librairie Flourey frères à Toulouse : « Les deux questions, celle des frais de port sur Internet et celle du tarif postal pour le livre, si elles sont distinctes, sont indissolublement liées. Les combats juridiques peuvent durer deux, trois ans. Autant qu'il y ait un règlement le plus rapidement possible pour établir, par décision politique, un tarif préférentiel extrêmement attractif pour le livre. Cela réglerait aussi bien le problème des envois des éditeurs et celui des libraires par rapport aux sites comme Alapage, Amazon, car la différence entre les frais serait alors minime. Tout le monde serait sur un pied d'égalité et en profiterait, les gros comme les petits, les éditeurs comme les libraires et les sites de vente en ligne. Pour moi, ce combat pour le tarif postal pour le livre est de la même importance que celui pour le prix unique. »

Alors que le contrat de plan 2003-2007 entre La Poste et l'Etat, qui définit les grandes orientations de l'activité de La Poste, arrive à son terme, la Coordination des indépendants accroît sa pression, et trouve un relais auprès des syndicats de postiers. D'ici à la fin du mois, elle devrait remettre la pétition au ministère de la Culture et à celui de l'Économie, des Finances et de l'Emploi, qui est le ministère de tutelle de La Poste à travers Hervé Novelli, secrétaire d'Etat chargé des entreprises et du commerce extérieur.

CATHERINE ANDREUCCI

(1) Le texte de la pétition est disponible sur le site Internet <http://www.coordinationlivres.org/petitions/index.php?petition=3>  
 (2) Voir LH 631 du 25.5.2007, p. 56, et LH 678 du 23.2.2007, p. 64.  
 (3) Voir LH 632 du 1.6.2007, p. 56, et LH 658 du 24.8.2007, p. 32.

**LIBRAIRIE.** Avec Internet, les libraires utilisent davantage eux aussi les services postaux.

## Deux poids, deux mesures

Avec le développement des ventes en ligne, les libraires recourent de plus en plus aux services de La Poste et sont donc concernés par la question de ses tarifs. Selon leurs volumes d'envois, ils optent pour des formules différentes.

Les grandes librairies qui ont un site de vente en ligne négocient des accords avec La Poste pour envoyer leurs commandes. Ainsi, Mollat (Bordeaux) confie la totalité de ses commandes à La Poste. « Tout passe par la formule du Colissimo Access qui autorise le dépôt des commandes directement dans la boîte aux lettres du destinataire. Sur la base des chiffres d'envois de l'année passée, les tarifs sont négociés une fois par an avec un responsable régional de La Poste », explique Franck Ferrière, directeur de la librairie. Sans préciser de chiffres, il estime que ses tarifs se situent dans la même frange que ceux de Fnac.com.

Chez Sauramps, les frais postaux bénéficient aussi d'accords négociés de manière globale sur la base des envois liés aux commandes du site...

et aux achats des collectivités trisitant par La Poste. « Le contrat pose sur la base d'un engagement volume... à la tonne! » explique l'un des responsables, en précisant : « fonction du poids des envois, il y a des tarifs de base sur lesquels nous négocions des remises. Nous avons une machine à affranchir équipée d'un logiciel qui comptabilise les envois. Les colis préparés et affranchis sont relevés tous les jours de la semaine par La Poste. » Idem chez Mollat un postier passe chaque jour à 15 heures.

**Marketplace.** Dans les librairies qui n'ont pas de site de vente en ligne, les envois sont plus irréguliers, du fait par exemple de leur présence sur des Marketplaces, contrats et négociations sont rares. Comme chez Vent d'Océan (Nantes), présent sur le Marketplace d'Amazon depuis près un an. La librairie annonce l'envoi de 60 commandes... en dehors de tout tarif négocié.

CLARISSE NORD



« Pour moi, ce combat pour le tarif postal pour le livre est de la même importance que celui pour le prix unique. »



Dans un centre de tri des paquets, La Poste.

# PÉTITION

## “Soutien aux Éditeurs indépendants et aux revues littéraires”

editions@atelierdugue.com

Pour la libre circulation des idées



**La Poste** est un des outils privilégiés de diffusion des livres et revues littéraires des éditeurs indépendants, auprès des libraires, des bibliothèques et du public.

Or, les transformations de La Poste, l'abandon des tarifs particuliers ou intermédiaires, la libéralisation des services, les fermetures de bureaux, mettent aujourd'hui leur existence gravement en danger.

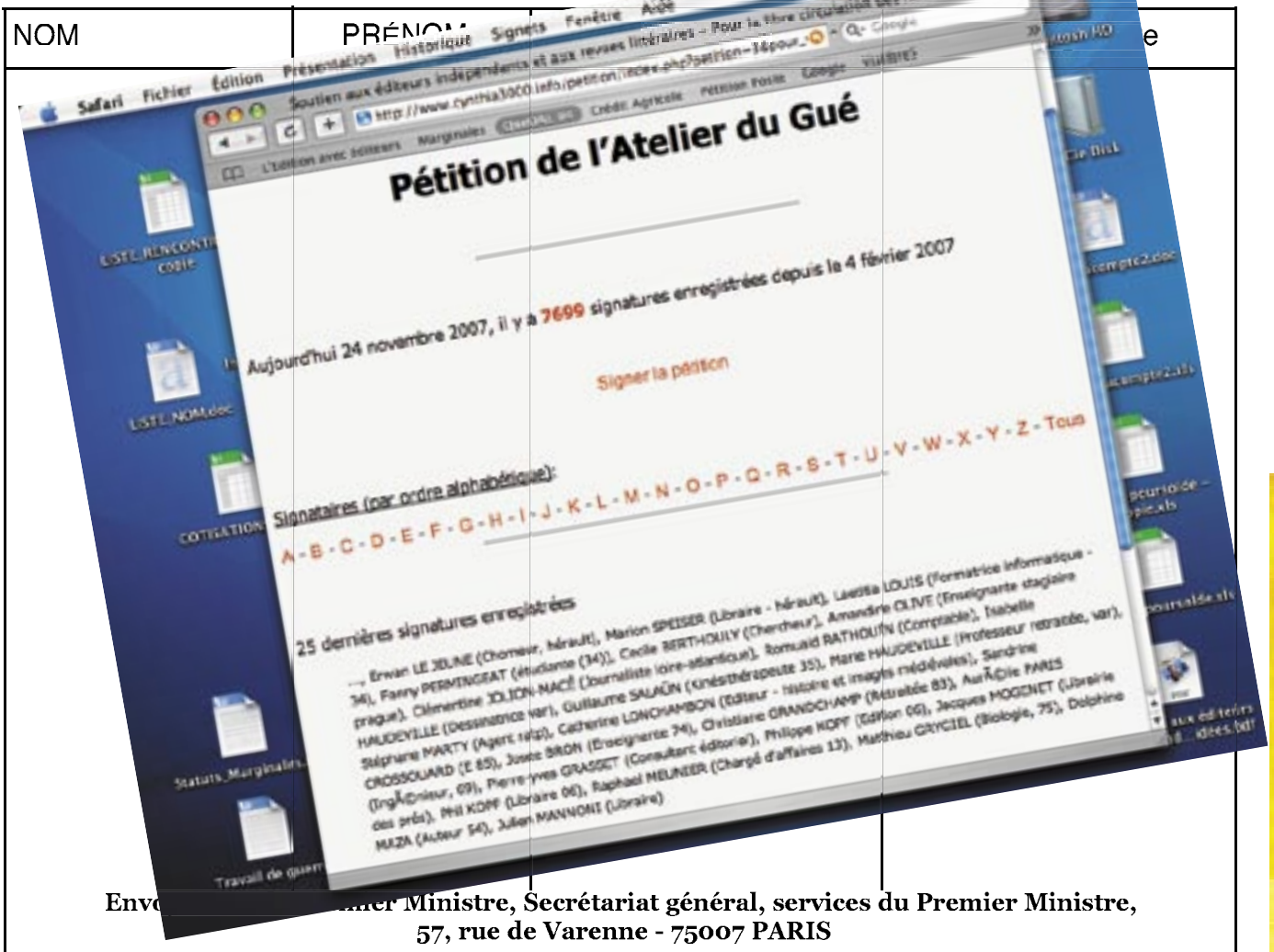
**Des centaines de petites structures éditoriales se voient aujourd'hui contraintes à réduire ou à cesser leur activité.**

Ceci est préjudiciable aux écrivains, à la création littéraire, aux éditeurs, aux libraires, aux lecteurs, comme à toute la chaîne du livre (graphiste, photographe, imprimeur) qui se voit privée d'une part de ses marchés.

**Des tarifs postaux abusifs, la réduction programmée des tarifs “presse” ou des nouvelles contraintes administratives, l'abandon des tarifs réduits (“coliéco” “sacs postaux de librairies”... le refus de la Poste d'appliquer le tarif “livres et brochures” sur le territoire national), etc... remettent en question la pérennité des publications des éditeurs indépendants, et par voie de conséquence, entravent le droit d'expression, réduisent l'économie du livre et affaiblissent la démocratie.**

les soussignés s'inquiètent de cette situation et demandent à l'État, aux ministères concernés et à la direction de l'entreprise publique **La Poste** de créer un **tarif préférentiel pour les livres et les revues** (indépendamment, pour celles-ci, de l'attribution, ou non, d'un numéro de commission paritaire), afin de **garantir pour demain la diversité culturelle et la libre circulation des idées.**

### Signataires

NOM	PRÉNOM
	
Aujourd'hui 24 novembre 2007, il y a <b>7699</b> signatures enregistrées depuis le 4 février 2007	
Signer la pétition	
Signataires (par ordre alphabétique):	
A - B - C - D - E - F - G - H - I - J - K - L - M - N - O - P - Q - R - S - T - U - V - W - X - Y - Z - Tous	
25 dernières signatures enregistrées	
Erwan LE JOLNE (Chomeur, Hérault), Marion SPEISER (Libraire - Hérault), Lucie LOUIS (Formatrice Informatique - 34), Fanny PERMINGAT (Étudiante 34), Cécile BERTHOULY (Chercheur), Amandine OLIVE (Enseignante stagiaire prague), Clémentine JOLION-MACÉ (Journaliste Loire-atlantique), Romuald RATHOUÏN (Comptable), Isabelle HAUDEVILLE (Dessinatrice var), Guillaume SALAÛN (Kinésithérapeute 35), Marie HAUDEVILLE (Professeur retraitée, var), Stéphane MARTY (Agent 142), Catherine LONCHAMON (Éditeur - Histoire et images médiévales), Sandrine CROSSOUARD (E 85), José BRON (Enseignerez 74), Christine GRANDCHAMP (Médecine 83), Aurélie PARIS (Ingénieur, 69), Pierre-Yves GRASSET (Consultant éditorial), Philippe KOFF (Édition 06), Jacques MOGNET (Librairie des arts), Phil KOFF (Librairie 06), Raphaël MELNIER (Chargé d'affaires 13), Mathieu GRUYEL (Biologie, 75), Delphine MUZA (Acteur 54), Julien MANNONT (Librairie)	

Envoyez ce message au Ministre, Secrétariat général, services du Premier Ministre, 57, rue de Varenne - 75007 PARIS

# PÉTITION & COORDINATION

## La Poste & l'édition indépendante en France

En France, comme le soulignait le texte de la pétition initiée par Daniel Delort en novembre 2006 « la Poste [a toujours été] un des outils privilégiés de diffusion des livres et revues littéraires des éditeurs indépendants, auprès des libraires, des bibliothèques et du public. »

Éditeur à l'enseigne de l'Atelier du Gué depuis plus de 35 ans dans l'Aude, il s'inquiétait donc « de la réduction programmée à l'accès des tarifs « presse » par de nouvelles contraintes administratives, de l'abandon des tarifs réduits (« coliéco », « sacs postaux de librairies »...) du refus d'appliquer le tarif « livres et brochures » sur le territoire national, etc. de la libéralisation des services, des fermetures de bureaux. » et s'indignait d'une situation qui « porte préjudice aux écrivains, à la création littéraire, aux éditeurs, aux libraires, aux lecteurs, comme à toute la chaîne du livre (graphiste, photographe, imprimeur...) et remet en question la pérennité de l'édition indépendante, et par voie de conséquence, entravent le droit d'expression, réduit l'économie du livre et affaiblit la démocratie. »

## Une pétition qui rassemble les indépendants du livre...

Si la pétition de l'Atelier du Gué allait connaître un succès foudroyant (près de 5 000 signatures entre décembre et mars 2007) c'est qu'elle touchait juste en pointant le rapport entre les dysfonctionnements de la Poste (tarifs abandonnés, directives abusives, etc.) et le droit d'expression (censure économique). C'est aussi qu'elle était portée par un éditeur indépendants qui connaissait parfaitement le (dys)fonctionnement de la Poste depuis des lustres. En effet, après avoir créé l'Atelier du gué en 1975, puis au début des années 1980 un réseau de diffusion-distribution indépendant, et participé depuis toujours à toutes les aventures de la « petite édition », Daniel Delort est sûrement avec quelques irréductibles éditeurs comme Jacques Brémond, Edmond Thomas ou Louis Dubost l'un de ceux qui connaît le mieux les méandres de l'administration postale et de ses tarifs. Un de ceux qui sait ce que coûte le transport du livre et qui a même envisagé en signe de protestation d'envoyer sa revue depuis l'Espagne où il existe un tarif pour le livre presque dix fois moins cher qu'en France ! Après l'exode des chercheurs celui des petits éditeurs !

... pour sur internet les lier :

<http://www.cynthia3000.info/petition/?petition=3>

D'abord publié dans sa revue, puis relayée par son réseau d'abonné, la pétition a très vite été diffusée dans les réseaux professionnels (l'association l'Autre livre, le marché de la Poésie, le salon de la Revue, les Rencontres de l'édition indépendante...) pour être en février 2007 hébergée sur le blog d'un tout jeune éditeur (Cynthia 3000) qui a répercuté l'information vers de très nombreux sites, blogs, etc.

La pétition qui recueille depuis le début une très forte proportion (plus de 60 %) de professionnels du livre (auteurs, éditeurs, libraires, bibliothécaires...) a continué depuis à recevoir régulièrement des signatures. Le 24 novembre 2007, 7 699 signatures étaient enregistrées.



## Coordination des indépendants du livre Obtention d'un tarif postal « livres et revues »

Communiqué

La coordination des éditeurs et libraires indépendants se donne pour but d'accompagner la pétition « pour la libre circulation des idées » lancée à l'initiative de l'Atelier du gué et relayée par de nombreux professionnels (auteurs, éditeurs, libraires, bibliothécaires...).

<http://www.cynthia3000.info/petition/?petition=3>

Son objet est de relancer cette pétition qui a déjà recueilli plus de 6 000 signatures et d'obtenir de l'État, des ministères concernés (culture et industrie) et de La Poste la création d'un tarif postal préférentiel pour les livres et les revues. Cette action concrète rassemble un grand nombre d'acteurs de la chaîne du livre dans une période où les méfaits de la concentration financière a l'œuvre dans l'édition menacent l'équilibre économique fragile d'un grand nombre d'entreprises et d'associations (éditeurs et libraires) de petites tailles.

Sans préjuger d'une définition plus précise du terme d'indépendance, on peut noter que celui-ci désigne une ligne de partage entre d'un côté des groupes financiers qui se sont équipés d'outils de diffusion et de distribution à forte rentabilité et de l'autre une myriade de petites structures éditoriales (dont la production est de plus en plus professionnelle mais qui n'ont pas de prétention à être rentable) pour lesquelles la diffusion et la distribution restent le principal écueil et dont les ouvrages ont progressivement disparu des petites et moyennes librairies.

Dans ces conditions, l'établissement d'un tarif postal préférentiel pour les livres et les revues permettrait pour reprendre les termes de la pétition, d'encourager la libre expression, de consolider l'économie du livre et de renforcer la démocratie.

La coordination des indépendants du livre, avril 2007.

laposte@lekti-ecriture.com

### Composition

#### 1. Auteur

Huguette Bouchardeau (auteure, Paris)  
François Maspero (écrivain, Paris)

#### 2. Bibliothèque

(pas de réponse pour l'instant des personnes contactées)

#### 3. Édition

Samuel Autexier (revue Marginales, Forcalquier)  
Céline Brun-Picard (Cynthia 3000, Châlons-en-Champagne)  
François Bouchardeau (HB éditions, Forcalquier)  
Daniel Delort (Atelier du gué, Villelongue-d'Aude)  
Grégory Haleux (Cynthia 3000, Châlons-en-Champagne)

#### 4. Institution

Greta Scheting (Agence régionale du livre, Aix-en-Provence)

#### 5. Librairie

Pierre Daguet (Équipages, Paris)  
Éric & Hervé Floury (Floury, Toulouse)

#### 6. Média/internet

Joël Faucillon (Lekti-écriture, Toulouse)  
Henri Maler (Acrimed, Le-Pré-Gervais)

#### 7. Manifestation littéraire

André Chabin (Ent'revues, Paris)  
Francis Combes (L'Autre livre & Le Temps des cerises, Paris)  
Vincent Gimeno (Circé, Marché de la poésie, Paris)

### Calendrier

#### Avril 2007

- Recherche sur les tarifs postaux existants et ceux récemment supprimés (sac postal librairie, etc.).
- Recherche sur le cadre légal et juridique qui permettrait la création de tarifs postaux préférentiels pour le livre (bénéficiaires et conditions d'obtention).
- Relance de la pétition auprès des professionnels du livre via les structures existantes (CNL, Agence du livre, SLF, etc.).

#### Mai 2007

- Écriture et diffusion d'un courrier type aux organismes culturels (Ministère de la culture, Centre national du livre, DRAC, Centre régional des lettres...) qui demande à ceux-ci de soutenir notre demande vis-à-vis de la Poste et de son ministère de tutelle (Ministère de l'industrie).
- Écriture et diffusion auprès des élus (les députés notamment) d'un courrier type leur demandant d'intervenir à l'assemblée sur ce sujet (loi sur les missions de service public de la Poste).

#### Juin 2007

- Dépôt du dossier tarif postal «livre et revue» et de la liste des signataires auprès du Ministère de la culture et de celui de l'industrie.

# Une coordination des indépendants

Avec plus de 5 000 signataires en mars 2007, la question de savoir quelle suite donner à cette mobilisation s'est posée. Daniel Delort échaudé par ses précédentes tentatives au sujet de la Poste (en 2001-2003, il a participé à un collectif qui avait réuni, avec le soutien de plusieurs maires, de la chambre de commerce et des syndicats, plus de 30 000 signataires pour la sauvegarde des bureaux de poste de son département en ne réussissant qu'à retarder d'un an ou deux leur fermeture) a souhaité mettre en place une coordination pour porter la pétition auprès des élus et des deux ministères de tutelle (culture pour le livre et industrie pour la Poste).

Cette coordination des indépendants du livre composée par affinité à partir de la liste des signataires est structurée en sept collèges représentant l'ensemble de la chaîne du livre (auteur, bibliothèque, édition, institution, librairie, média/internet et manifestation littéraire). Il a été entendu entre nous que tous les signataires de la pétition peuvent prétendre parler au nom de la coordination. Ceux qui se sont engagés ici à porter cette pétition à son terme (voir liste ci-contre) seront remplacés par les signataires qui souhaiteraient apporter leur soutien. Un calendrier a été établi afin de se répartir les tâches et de faire avancer la question. Le dossier que vous êtes en train de lire est le résultat des multiples démarches de la coordination (comparatifs des tarifs existants, mobilisation des députés, etc.) depuis avril 2007.

La pugnacité de Daniel Delort auprès de son député Jean-Paul Dupré ayant reçu une réponse attentive du premier ministre d'alors (les grandes vacances étaient proches !), la coordination a envoyé au début du mois de mai à tous les signataires une lettre type à l'intention de leur député qui a porté ses fruits (lire page 22).

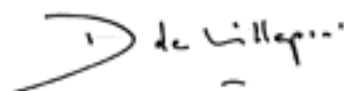
Monsieur le Député,

Vous m'avez fait part des préoccupations que vous ont exprimées des éditeurs indépendants de l'Aude quant au maintien des services de La Poste à l'égard de leur profession.

C'est avec beaucoup d'attention que j'ai pris connaissance des inquiétudes dont vous vous faites l'écho.

J'ai demandé à Monsieur François LOOS, Ministre délégué à l'industrie, de faire procéder à un examen très attentif de ce dossier et de vous tenir directement informé de la suite qui lui sera réservée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes sentiments cordiaux.



Dominique de VILLEPIN

# TRANSPORT & LIBRAIRIE

## Le transport du livre et sa présence en librairie

Avant de s'intéresser aux tarifs postaux présentons un petit état des lieux du transport du livre. On comprendra mieux les raisons de notre démarche vis-à-vis de la Poste.

La question du livre et de son transport est une question qui structure depuis longtemps le commerce du livre. Comment approvisionner les libraires de premier niveau (entre 700 et 1 300 points de vente sur le territoire français) au meilleur coût ? De tous temps éditeurs et libraires ont tenté de résoudre ce dilemme... On sait que la librairie est avec la quincaillerie le commerce qui possède le plus grand nombre de références. De fait, il est impossible pour un libraire moyen (présentant dans son magasin entre 15 000 et 20 000 titres) de posséder en stock l'ensemble de la production française de l'année (plus de 50 000 titres produits par an)... Tout libraire digne de ce nom se doit donc de proposer un choix de livres et pouvoir servir ceux qu'il n'a pas en rayon. **Il est donc nécessaire (et c'était jusqu'à présent un de ses engagements) qu'il puisse passer commande auprès de n'importe quel éditeur d'un livre demandé par le client, à tout moment et au meilleur coût.**

Cependant, il est incontestable que la présence physique des livres en librairie favorise la vente. Les gros éditeurs poussés par des logiques commerciales ont donc depuis longtemps mis en place des systèmes de transport groupés vers les libraires (avec conditions de retour des livres invendus, etc.) afin de pouvoir présenter leurs nouveautés et occuper au mieux les espaces de vente de la librairie.

Ce système d'office s'il a permis aux libraires et aux éditeurs de développer leurs ventes a contribué à la concentration entre les mains de quelques uns d'une offre éditoriale assujettie à la publicité et de moins en moins capable d'assumer un travail de découverte ou de fonds laissé aux « petites » maisons. Le paradoxe du système étant que la librairie générale inondée de livres jetables n'a pas pensé aux conditions commerciales et de transport faite à ces petits éditeurs tant décriés qui ont donc peu à peu disparu des tables et des rayons avec les gros lecteurs... Internet n'a fait qu'accélérer les choses et rendre visible le problème des coûts de transport (lire l'encadré sur les frais de port offert, page 20).

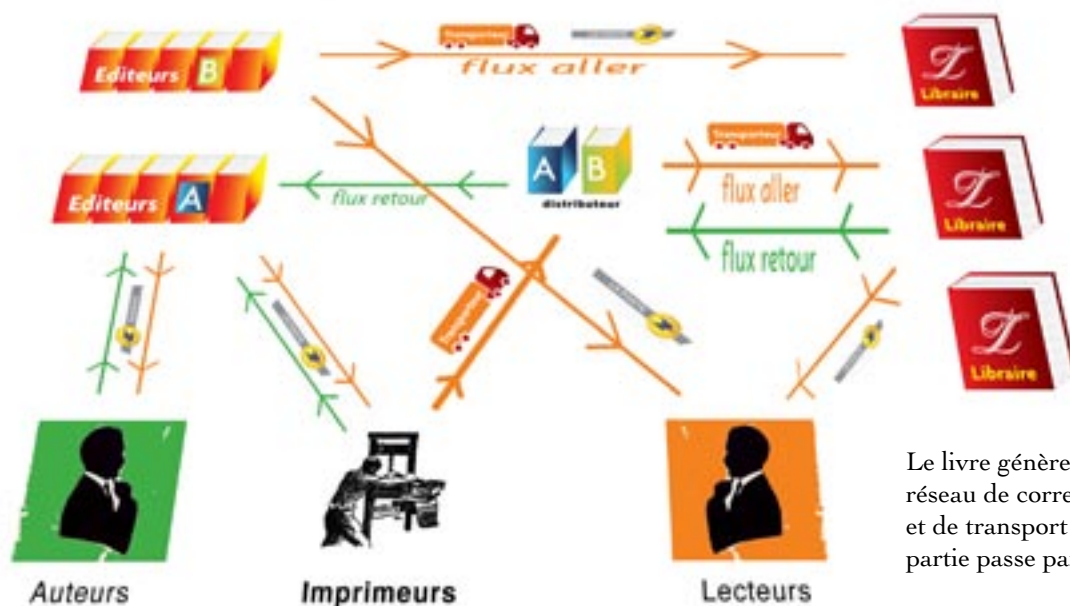
### LA LIBRAIRIE EN FRANCE

L'INSEE recense en France 19 000 entreprises sous le code APE 524R (« Commerce de détail de livres, journaux et papeterie »). Les entreprises de diffusion du livre ont pour leur part adopté une segmentation en niveaux de clientèle :

- le premier niveau qui regroupe les 700 à 1 300 clients les plus importants (librairies et grandes surfaces culturelles), soit en termes quantitatifs (chiffre d'affaires réalisé avec les éditeurs diffusés), soit en termes qualitatifs (capacité du libraire à « lancer » un titre, travail sur le fonds des éditeurs diffusés, etc.). Ces librairies représentent en moyenne de 60 % à 75 % du chiffre d'affaires des diffuseurs ; elles bénéficient de ce fait de visites plus fréquentes des représentants et des remises commerciales les plus élevées ;
- les 700 à 800 hypermarchés, qui bénéficient d'une équipe spécifique de représentants ;
- le deuxième niveau (4 000 à 12 000 points de vente selon les diffuseurs), qui regroupe les petits points de vente de proximité, les supermarchés et les magasins populaires ;
- le troisième niveau qui désigne les très petits points de vente et les points de vente occasionnels qui n'ont pas de compte ouvert chez les distributeurs et s'approvisionnent auprès de grossistes ou des plateformes régionales des distributeurs.



# Les transports du livre en France



Le livre génère tout un réseau de correspondances et de transport dont une partie passe par la Poste...

## LE PRIX DU TRANSPORT

Soit un livre moyen (prix de vente 15 euros, poids 200g)

*Exemple A - distribution professionnelle, tirage 15 000 ex (remise de 35 à 40 % aux libraires)*

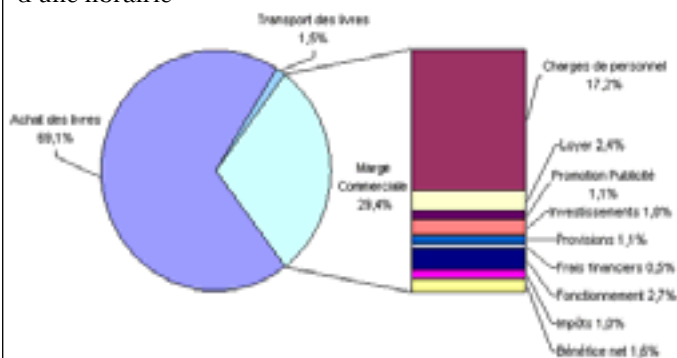
Distribution professionnelle (Prisme ou autres). 5 exemplaires envoyés vers 3 000 points de vente (5 000 ex. en retour). Coût de transport total par exemplaire entre 20 et 30 cents (soit 1,3 à 2 % du prix de vente partagé entre éditeurs et libraires). Réassort par le même circuit à prix réduit.

*Exemple B - autodistribution, tirage 1 500 ex (remise 30 à 35 % aux libraires)*

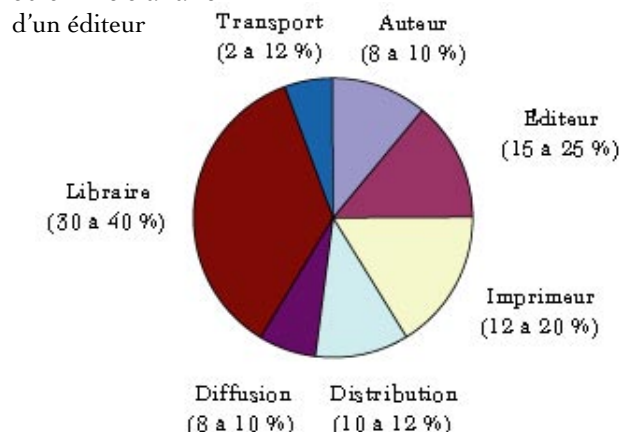
Auto-distribution (envoi par la Poste). 3 exemplaires envoyés vers 500 points de vente (sans faculté de retour). Coût de transport total par exemplaire pour un envoi au tarif lettre ou ancien Coliéco entre 1,20 et 1,80 euros (soit 8 à 12 % du prix de vente à la charge de l'éditeur). Réassort par la Poste.

Dans ces deux modèles, les marges dégagées par les libraires et les éditeurs permettaient à chacun de vivre de son travail. L'augmentation des tarifs postaux (le même livre envoyé par Colissimo revient aujourd'hui à 5,10 euros, soit 30 % du prix de vente !) rend quasiment impossible aux éditeurs de type B la vente de leurs livres en librairie et la vente par correspondance des libraires. La disparition de ces éditeurs qui ne représentent qu'une maigre part du chiffre d'affaire de l'édition en France (entre 5 et 10 %), concerne des milliers de petites structures et d'ouvrages qui ne seront plus réalisés. Au final, ce sont les libraires indépendants mais aussi la Poste qui risquent d'en subir les conséquences...

Répartition moyenne du chiffre d'affaire d'une librairie



Répartition moyenne du chiffre d'affaire d'un éditeur



# TARIFS COMPARÉS

Après cette présentation générale des transports du livre revenons à nos tarifs postaux pour signaler tout d'abord la « disparition » de certains tarifs qui permettaient aux éditeurs d'approvisionner libraires et clients. Ainsi de la suppression du Coliéco en mars 2006, mais aussi du « sac postal de librairie » ou encore des tarifs réservés à la presse que certaines revues arrivaient à obtenir et dont les conditions d'accès se sont considérablement durcies. Toutes ces suppressions se sont faites sans véritable information et parfois sans disparaître « légalement ». Ainsi de la recommandation de la directive postale européenne qui a été utilisée par la Poste pour faire basculer au tarif Colissimo l'envoi de livre ou CD par les particuliers comme par les professionnels... et qui vient d'être désavouée en septembre 2007 par l'organisme chargé de surveiller les activités électroniques et postales : l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes).

Consommateurs

## Envoyer des petits objets par lettre : c'est possible, mais...

Les clients de La Poste se voient parfois refuser la possibilité d'envoyer une correspondance accompagnée d'un petit objet au tarif « lettre ». Or, dans des conditions normales d'envoi de courrier, La Poste n'a pas le droit de leur imposer le tarif « colis », sauf si elle peut le justifier explicitement.

Cette bonne nouvelle annoncée avec un mais... ne doit pas nous dispenser de voir que la comparaison des tarifs proposés par les postes allemandes, espagnoles et françaises pour le « livre » n'est pas à l'avantage de la Poste mais aussi qu'il existe dans ces pays un tarif spécifique pour le livre inférieur au tarif lettre...

### Vers un tarif postal « livre et revue » ?

Daniel Delort rappelait dans le texte publié dans le programme du 25e Marché de la poésie que des centaines de revues avaient été exclues parfois sans aucun avertissement du tarif presse (voir tableau ci-après) depuis 1999 et que sa revue qui utilisait ce tarif depuis 25 ans l'avait été entre autre, parce « qu'elle publiait plus de 50% de “nouvelles” un genre littéraire non admis par la commission paritaire car assimilé au courrier du cœur ou aux mots croisés ! » Quand on sait que ce tarif presse est « une mission de service publique [...] ayant pour objectif de favoriser le pluralisme de la presse » et que la Poste est indemnisée par l'État pour cela, on comprend mal pourquoi le livre ne pourrait pas bénéficier d'un tarif spécifique permettant le maintien d'une édition et d'une librairie indépendante.

Enfin, pour rester dans les tarifs « disparus », rappelons que le « sac postal de librairie » qui n'a jamais été supprimé mais qui n'est plus proposé par la Poste pourrait être remis en service officiellement pour soutenir éditeurs et libraires désireux de travailler ensemble et de proposer aux lecteurs un meilleur choix de livres.

## ETAT COMPARATIF

Tarifs \* appliqués au livre en France, Allemagne, Espagne (1),  
Régime intérieur

	Jusqu'à 250 gr	Jusqu'à 500gr	Jusqu'à 1000 gr	Jusqu'à 3000gr	Jusqu'à 10000 gr
<b>France (1)</b> Colissimo (voir note)	5,10 €	5,10 €	6,20 €	8,00 €	13,00 €
<b>Allemagne</b> Tarif spécifique "livre"	0,85 €	0,85 €	1,40 €	#	#
<b>Espagne</b> Tarif spécifique "livre"	0,46 €	0,68 €	1,30 €	#	#

*Note :*

(1) En France, depuis le janvier 2007 le service juridique de la Poste a émis une note faisant référence à une directive postale européenne précise dans son article 2, alinéa 7 « **Ainsi le livre est considéré comme une marchandise et ne peut être acheminé comme lettre.** » Cette directive nous confirme que les marchandises ne peuvent en aucun cas être acceptées au tarif des correspondances. Aucun régime dérogatoire ou spécifique ne peut donc être accordé à une société dans ce domaine. Accepter **uniquement** au régime **Colis**, les dépôts de marchandises tant au national qu'à l'international.»

*Commentaire :* On comprend bien que cette directive, qui considère le livre comme une simple "marchandise", annulera tous les tarifs spécifiques anciens concernant la circulation du livre par la Poste, et cela dans tous les pays de la Communauté européenne. D'autre part, la dernière phrase de la note de la Poste : « *Accepter uniquement au régime Colis, les dépôts de marchandises tant au national qu'à l'international.* » laisse entendre également l'abandon pur et simple du régime au tarif réduit « *Livres et brochures international* » en cours jusque-là. Cependant, il semble bien que les Postes allemande et espagnole passent outre cette circulaire puisque leur portail internet et le témoignage récent d'un responsable Bureau de Poste à Berlin n'en parlent pas. Au contraire, il dit : « *Il y a des tarifs réduits pour envoyer des livres en Allemagne. Ainsi qu'un tarif réduit pour l'envoi international qui s'applique aux livres et aux périodiques. Vous trouverez tous les tarifs et conditions sur le site Internet de la Poste, publiés en langues allemande : [www.deutschepost.de](http://www.deutschepost.de) (S. M. postier à Berlin).* »

### TARIF PRESSE

À noter que ce tarif est toujours disponibles pour les revues bénéficiant d'une autorisation de la Commission paritaire des publication et agences de presse (CPPAP).

Modalités	Tarifs (€)	
	Prix à l'objet	Prix au kilo
Toute France non méca	0,2415	1,1029
Toute France méca	0,2344	1,0703
Département non méca	0,1802	0,8230
Département méca	0,1749	0,7987
Liasse directe Code postal	0,1487	0,6791
Liasse directe Facteur	0,1383	0,6316
Multiple	0,1487	0,6791

Rappelons aussi l'existence du tarif « livres et brochures » (tarifs spécifiques strictement accordés pour l'envoi de livres et brochures à caractère éducatif, scientifique ou culturel) valable uniquement pour l'envoi de livres à l'étranger et sur lequel le tarif « livre et revue » pourrait être calqué. Ce tarif résulte vraisemblablement des recommandations de l'Union postale universelle qui reconnaît aux livres et autres documents culturels un statut particulier. Il est en vigueur dans un certains nombres de pays (Allemagne, Espagne, USA, Canada...) mais la France a toujours refusé de l'appliquer sur son territoire...

<b>Tarification</b>		
<b>Tarif spécifique livres &amp; brochures</b>		
Poids jusqu'à	Zones 1-2	Zones 3-4-5-6
20 g	0,20 €	0,34 €
50 g	0,30 €	0,50 €
100 g	0,46 €	0,76 €
250 g	0,87 €	1,45 €
500 g	1,28 €	2,13 €
1 kg	2,47 €	4,12 €
2 kg	3,29 €	5,49 €
3 kg	4,57 €	7,62 €
4 kg	6,40 €	10,67 €
5 kg	8,23 €	13,72 €
<b>Tarif sacs spéciaux de livres &amp; brochures</b>		
Les envois de sacs de librairie peuvent être effectués sous forme de sacs d'un poids unitaire maximum de 25 kg adressés par un expéditeur à un même destinataire et pour une même destination.		
	Zones 1-2	Zones 3-4-5-6
Perception minimale jusqu'à 5 kilos	6,40 €	10,67 €
Par kilo suppl.	1,28 €	2,13 €
Les sacs spéciaux de Livres et Brochures d'un poids inférieur à 5 kg sont admis mais tarifés sur la base de la perception minimale de 5 kg.		
<b>Tarif voie maritime contractuelle</b>		
Le service contractuel voie maritime est offert pour les dépôts d'au moins 50 kilos de Livres et Brochures vers 12 pays de destination (Australie, Cameroun, Canada, Congo, Etats-Unis d'Amérique, Gabon, Japon, Madagascar, Sénégal et Togo). Les envois doivent être conditionnés sous forme de sacs, d'un poids maximal unitaire de 25 kilos, adressés pour une même destination à un ou plusieurs destinataires.		
	Tarif forfaitaire (0 à 50 kilos)	Par kilo supplémentaire
Sacs pour un seul destinataire	64,03 €	1,28 €
Sacs pour plusieurs destinataires	123,48 €	2,47 €

## Un point d'histoire oublié

Pour conclure, rappelons que le terme de « philatélie » apparu dès 1864, vient du grec et signifie littéralement « amour des exemptions d'impôts ». En effet, le timbre poste inventé en 1840 en Angleterre révolutionna le courrier en déchargeant le destinataire du paiement. La taxe postale passant à la charge de l'expéditeur permit de supprimer effort de recouvrement et lettres refusées. Accompagné d'un abaissement spectaculaire des coûts de revient et prix de vente le timbre fit augmenter le trafic en restaurant la rentabilité de la Poste. Le résultat dépassa toutes les espérances puisqu'en 1840 la Poste britannique achemina 170 millions de plis, le double de l'année précédente.

### FRAIS DE PORT OFFERT, LE PROCÈS GAGNÉ PAR LE SLF CONTRE ALAPAGE

Le Syndicat de la librairie française (SLF) est en train de gagner le combat qu'il mène contre les libraires en ligne qui offrent les frais de port à leurs clients. Dans un arrêt rendu le 23 mai 2007, la cour d'appel de Paris a condamné le site Alapage à verser 50 000 euros de dommages et intérêts au SLF pour concurrence déloyale. Cet arrêt confirme et durcit la condamnation de première instance, rendue en janvier 2005. En cause : la gratuité des frais de port qui est assimilée à une vente à prime et contrevient à l'article 6 de la loi Lang sur le prix unique.

L'enjeu principal pour le SLF est désormais que « cet arrêt fasse jurisprudence ». En effet, comme Alapage, d'autres vendeurs en ligne (Amazon et Fnac) pratiquent eux aussi la gratuité des frais de port. Le SLF a d'ailleurs engagé une procédure contre Amazon qui n'entend pas modifier sa politique commerciale. Du moins, jusqu'à l'issue du procès qui aura lieu en novembre 2007.



# APPEL POUR UN TARIF POSTAL « LIVRE ET REVUE »

La coordination des indépendants du livre\* qui rassemble plus de 7000 signataires (dont plus de 4000 professionnels du livre : auteurs, éditeurs, libraires, bibliothécaires...) lance un appel auprès des deux ministères de tutelle (Culture et Industrie) et de l'entreprise La Poste afin d'obtenir un tarif particulier pour l'envoi du livre. Nous pensons que l'instauration d'un tel tarif résoudrait les tensions et contradictions qui agitent ce que l'on appelle la chaîne du livre et menacent l'existence de l'édition et de la librairie indépendante et plus généralement la vie intellectuelle de nos démocraties (cf. le texte de la pétition initiée en novembre 2006 par l'Atelier du gué et les derniers rebondissements du procès gagné par le Syndicat de la librairie française (SLF) contre Alapage...). Nos revendications s'inscrivent dans le droit fil de la loi sur le tarif unique du livre qui vise à protéger ce secteur de la culture aujourd'hui menacée par l'augmentation prohibitive des tarifs postaux.

## **1. L'instauration d'un tarif particulier pour l'objet « livre ».**

Ce tarif permettrait à tous mais aussi aux multiples acteurs du livre et de la revue qui subissent aujourd'hui la censure économique de la grande distribution de continuer à faire circuler textes et images imprimés. Il confirmerait enfin le statut particulier de l'objet livre qui ne peut être considéré comme simple marchandise (statut déjà reconnu par l'État avec la TVA à 5,5% sur le livre et le prix unique)...

## **2. L'inscription de ce tarif « livre et revue » dans les missions de service public de l'entreprise La Poste (service universel postal) et dans le prochain contrat de plan entre l'État et La Poste.**

Ce tarif particulier devrait s'inspirer des tarifs qui existent déjà dans d'autres pays européens ou pour l'envoi de livres à l'étranger. Dans tous les cas, il devrait être au moins inférieur au tarif « lettre et correspondance ».

## **3. La remise en application du tarif « sac postal librairie\*\* ».**

Ce tarif réservé aux professionnels (qui n'a pas été supprimé mais dont La Poste se garde bien de faire la publicité !) permettrait de proposer aux lecteurs une offre plus diversifiée et de soutenir concrètement et tout de suite les échanges entre libraires, bibliothécaires et éditeurs indépendants.

**Pour signer la pétition en ligne :**  
**<http://www.cynthia3000.info/petition/?petition=3>**

\* Quelques signataires de l'appel :

Jacques-Pierre Amette (écrivain - prix Goncourt 2003), Patrick Bloche (député de Paris), Jacques Brémond (éditeur), Benoît Bougerol (libraire et président du Syndicat de la librairie française), Jean-Pierre Faye (écrivain - Union des écrivains), Sylvie Gomez (Libraire), Françoise Hân (poète - Union des écrivains), Éric Hazan (éditeur), Jonathan Littel (écrivain - prix Goncourt 2006), François Maspéro (écrivain), Laure Matarasso (libraire), Maurice Nadeau (éditeur), Jean-Baptiste Para (revue), Anne Sarraute (journaliste), André Schiffrin (éditeur), Christian Thorel (libraire)...

\*\* Tarif « sac postal de librairie »

(réservé aux envois entre libraires, éditeurs et bibliothèques...)

moins de 5 kg : 4,65 €  
par kilo supplémentaire jusqu'à 25 kg , 0,66 €  
soit pour un sac de 25kg : 17,85 €

Mention à mettre sur l'étiquette du sac postal (à demander à votre receveur) :

au recto : SAC LIBRAIRIE / adresse du destinataire

au verso : NE PAS OUVRIR PAR LE SERVICE POSTAL SAUF CONTRÔLE / cachet de l'expéditeur / affranchissement

# QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

## Mobilisation sans précédent des députés pour l'édition indépendante

La mobilisation autour de la pétition « pour une libre circulation des idées » d'une quarantaine de députés de toutes couleurs politiques, sur l'ensemble du territoire français à l'exception notable de l'agglomération parisienne (voir ci-après la liste des 37 questions posées entre juillet et novembre 2007) démontre que les éditeurs indépendants sont capables de se faire entendre en l'absence de tout relais syndical. Rappelons que le Syndicat national de l'édition (dirigé par les gros éditeurs) n'a pas signé la pétition alors que le Syndicat de la librairie française l'a fait en juillet dernier. La réaction des parlementaires impressionne car elle est le résultat du simple envoi en mai 2007 d'une lettre type aux signataires de la pétition, appuyé en août dernier par un courriel à l'ensemble des députés. Certains d'entre eux comme François Brottes, Pierre Bourguignon, Guy Chambefort, Patrick Bloche ou Jean-Louis Bianco ne sont pas mentionnés sur la liste ci-après mais se sont mobilisés en signant la pétition ou en envoyant des courriers aux ministères. Cette mobilisation des députés renseigne sur l'ancrage territorial des éditeurs mais aussi des libraires, des bibliothécaires, des auteurs qui entendent bien résister ensemble à une mort programmée (dont l'augmentation abusive des tarifs postaux est un signe fort) qui menace la libre circulation des idées.

## 37 questions qui attendent des réponses concrètes

Les questions adressées pour la moitié au Ministère de la culture et pour l'autre au ministère des finances ou du budget reprennent les arguments développés dans la pétition et dans le courrier envoyés aux signataires. Elles interrogent les deux ministères sur la création d'un tarif postal « livre et revue » qui pourrait être inséré dans le prochain contrat de plan entre la Poste et l'État dont la signature est prévue en décembre 2007.

Il n'est pas possible de reproduire l'ensemble des questions posées ici (d'autant que la plupart signale les difficultés de l'édition indépendante et demande la même chose : la création d'un tarif postal pour le livre) mais il nous a paru nécessaire de reproduire deux d'entre elles. Ainsi, Jacques Groperrin (député UMP du Doubs) « attire l'attention [...] sur l'absence actuelle de tarifs postaux spécifiques pour les livres. Les éditeurs indépendants s'inquiètent de la pérennité de leur activité du fait de l'abandon des tarifs particuliers ou intermédiaires : parmi eux, la réduction à l'accès des tarifs « presse », l'abandon des tarifs réduits comme le « Coliéco » ou les « sacs postaux de librairie », l'impossibilité de bénéficier du tarif « livres et brochures » sur le territoire national ainsi que du tarif « lettre ». Ces conditions leur permettraient auparavant d'exercer leur activité sans passer par les réseaux de diffusion mis en place par les grands groupes d'édition. Cela facilitait également la libre diffusion des idées et de la culture. Aujourd'hui, il semble que la profession de l'édition indépendante se mobilise en raison des difficultés rencontrées, qui mettent en péril l'économie du livre et le droit d'expression. Aussi, il souhaiterait savoir ce que compte faire le Gouvernement concernant cette question et si des négociations sont engagées avec la Poste pour répondre aux attentes de l'édition indépendante. »

Tandis qu'André Vézinhel (député PS de l'Hérault) « attire l'attention [...] sur les problèmes que pose au secteur de l'édition et de la librairie indépendante la suppression des tarifs

## Liste des députés ayant posé une question au gouvernement depuis juillet 2007

DÉPUTÉ	MINISTÈRE	DATE JO	QUESTION	RÉPONSE
Rogemont Marcel (S.R.C.) - Ille-et-Vilaine	Économie, finances et emploi	13/11/07	M. Marcel Rogemont attire l'attention	
Grosperin Jacques (UMP) - Doubs	Culture et communication	30/10/07	M. Jacques Grosperin attire l'attention	
Vézinhet André (S.R.C.) - Hérault	Culture et communication	30/10/07	M. André Vézinhet attire l'attention	
Goua Marc (S.R.C.) - Maine-et-Loire	Culture et communication	23/10/07	M. Marc Goua attire l'attention	
Birraux Claude (UMP) - Haute-Savoie	Culture et communication	23/10/07	M. Claude Birraux attire l'attention	
Gaudron Gérard (UMP) - Seine-Saint-Denis	Budget, comptes publics et fonction publique	23/10/07	M. Gérard Gaudron attire l'attention	
Paul Daniel (GDR) - Seine-Maritime	Économie, finances et emploi	23/10/07	M. Daniel Paul attire l'attention	
Karamanli Marietta (S.R.C.) - Sarthe	Culture et communication	23/10/07	Mme Marietta Karamanli attire l'attention	
Muet Pierre-Alain (S.R.C.) - Rhône	Économie, finances et emploi	23/10/07	M. Pierre-Alain Muet attire l'attention	
Boisserie Daniel (S.R.C.) - Haute-Vienne	Budget, comptes publics et fonction publique	16/10/07	M. Daniel Boisserie interroge	
Le Fur Marc (UMP) - Côtes-d'Armor	Culture et communication	9/10/07	M. Marc Le Fur attire l'attention	
Bascou Jacques (S.R.C.) - Aude	Économie, finances et emploi	9/10/07	M. Jacques Bascou interroge	
Juanico Régis (S.R.C.) - Loire	Culture et communication	9/10/07	M. Régis Juanico attire l'attention	
Lemasle Patrick (S.R.C.) - Haute-Garonne	Culture et communication	2/10/07	M. Patrick Lemasle	13/11/07
Chassaigne André (GDR) - Puy-de-Dôme	Culture et communication	2/10/07	M. André Chassaigne	13/11/07
Beaudouin Patrick (UMP) - Val-de-Marne	Culture et communication	2/10/07	M. Patrick Beaudouin	13/11/07
Caillaud Dominique (UMP) - Vendée	Entreprises et commerce extérieur	25/09/07	M. Dominique Caillaud attire l'attention	
Gorce Gaëtan (S.R.C.) - Nièvre	Culture et communication	25/09/07	M. Gaëtan Gorce	13/11/07
Garraud Jean-Paul (UMP) - Gironde	Culture et communication	25/09/07	M. Jean-Paul Garraud	13/11/07
Salles Rudy (NC) - Alpes-Maritimes	Culture et communication	25/09/07	M. Rudy Salles attire l'attention	13/11/07
Sainte-Marie Michel (S.R.C.) - Gironde	Culture et communication	25/09/07	M. Michel Sainte-Marie	13/11/07
Nesme Jean-Marc (UMP) - Saône-et-Loire	Économie, finances et emploi	25/09/07	M. Jean-Marc Nesme attire l'attention	
Néri Alain (S.R.C.) - Puy-de-Dôme	Économie, finances et emploi	25/09/07	M. Alain Néri rappelle à l'ordre	
Hénart Laurent (UMP) - Meurthe-et-Moselle	Culture et communication	18/09/07	M. Laurent Hénart	13/11/07
Ménard Christian (UMP) - Finistère	Culture et communication	18/09/07	M. Christian Ménard	13/11/07
Francina Marc (UMP) - Haute-Savoie	Économie, finances et emploi	18/09/07	M. Marc Francina interroge	
Chanteguet Jean-Paul (S.R.C.) - Indre	Culture et communication	18/09/07	M. Jean-Paul Chanteguet	13/11/07
Dolez Marc (S.R.C.) - Nord	Culture et communication	18/09/07	M. Marc Dolez attire l'attention	13/11/07
Cohen Pierre (S.R.C.) - Haute-Garonne	Économie, finances et emploi	18/09/07	M. Pierre Cohen attire l'attention	
Habib David (S.R.C.) - Pyrénées-Atlantiques	Culture et communication	18/09/07	M. David Habib	13/11/07
Ciotti Eric (UMP) - Alpes-Maritimes	Économie, finances et emploi	11/09/07	M. Éric Ciotti attire l'attention	
Giraud Joël (S.R.C.) - Hautes-Alpes	Culture et communication	11/09/07	M. Joël Giraud rappelle à l'ordre	13/11/07
Cinieri Dino (UMP) - Loire	Culture et communication	11/09/07	Alors que La Poste	13/11/07
Anciaux Jean-Paul (UMP) - Saône-et-Loire	Culture et communication	11/09/07	M. Jean-Paul Anciaux	13/11/07
Dupré Jean-Paul (S.R.C.) - Aude	Culture et communication	7/08/07	M. Jean-Paul Dupré	13/11/07
Mesquida Kléber (S.R.C.) - Hérault	Culture et communication	7/08/07	M. Kléber Mesquida	13/11/07
Dupont-Aignan Nicolas (NI) - Essonne	Culture et communication	3/07/07	M. Nicolas Dupont-Aignan	13/11/07

POUR ALLER SUR LE SITE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

<http://www.questions.assemblee-nationale.fr/>

C'est avec beaucoup d'attention que j'ai pris connaissance de vos préoccupations quant aux problèmes qui sont posés aux Editeurs Indépendants du fait du désengagement de l'Etat et de la nouvelle politique commerciale de la Poste.

Sensible à vos préoccupations j'interviens conjointement avec mes collègues Députés Audois, Jacques BASCOU et Jean-Claude PEREZ, en direction du Premier Ministre, Monsieur Dominique de VILLEPIN, afin de réclamer des mesures immédiates.

D'autre part, conformément à votre suggestion, nous saisissons de ce dossier Jack LANG en lui demandant de voir, en liaison avec Ségolène ROYAL, candidate du Parti Socialiste à l'élection Présidentielle, les propositions qui pourraient être faites pour lever les obstacles auxquels se heurtent aujourd'hui les Editeurs Indépendants et permettre qu'à travers eux la pluralité culturelle de notre pays puisse pleinement s'exprimer.

Courrier de Jean-Paul Dupré (député de l'Aude)  
à Daniel Delort, daté du 9 mars 2007

Restant à votre disposition,



préférentiels autrefois en vigueur pour l'envoi des livres et des revues par l'entreprise La Poste. Cette nouvelle politique tarifaire entrave la diffusion du livre et va à l'encontre de la loi sur le tarif unique du livre qui visait à encourager ce secteur de la culture et va porter préjudice à tous les acteurs de la chaîne du livre. Aussi, avec la coordination des indépendants du livre, il souhaite insister sur l'importance de l'instauration d'un tarif particulier pour l'objet « livre », tarif qui existe déjà dans d'autres pays européens, par exemple en Espagne ou en Allemagne, ou pour l'envoi de livres à l'étranger, le livre ne pouvant être considéré comme une simple marchandise. Il lui demande s'il est dans ses intentions, au moment de la négociation du nouveau contrat de plan entre l'État et la Poste de faire inscrire ce tarif particulier « livre et revue » dans les missions de service public de l'entreprise la Poste. »

### **La culture demande à la Poste un tarif « favorable » pour le livre**

En effet, dans sa réponse (identique) publiée le 13 novembre 2007, à 18 des 25 questions qui lui sont posées, le Ministère de la culture insiste bien sur « **l'augmentation des tarifs postaux [qui] a des répercussions économiques importantes pour de nombreuses maisons d'édition et pour les librairies. Elle peut constituer un véritable frein à la diffusion du livre. C'est la raison pour laquelle le ministère de la culture et de la communication a saisi la direction de la Poste afin de la sensibiliser à ces problématiques et de l'inciter à mettre à l'étude, dans le cadre de la réglementation applicable, des conditions tarifaires favorables à une meilleure circulation des œuvres.** »

Nous espérons que le courrier envoyé à la direction de la Poste aura eu plus de retentissement que nos multiples démarches pour faire entendre nos revendications (notamment l'intervention du syndicat Sud-Poste lors d'un récent conseil d'administration). Nous demanderons d'ailleurs à Christine Albanel de bien vouloir nous transmettre une copie de son courrier à Jean-Paul Bailly. Par ailleurs, nous espérons que les contacts sont pris avec la ministre de l'économie des finances et de l'emploi Christine Lagarde et le secrétaire d'État chargé des entreprises et du commerce extérieur Hervé Novelli, afin de préparer au mieux le futur contrat de plan entre la Poste et l'État qui devrait être signé en décembre 2007.

### **La culture sort son « Calibre »**

D'autre part, la Ministre de la culture mentionne dans sa réponse le projet Calibre porté par le Syndicat national de l'édition et le Syndicat de la librairie française. Avec seulement 37 éditeurs distribués (source : Dilicom au 1 décembre 2007) après une année pleine de sensibilisation à ce projet, pour un potentiel de plus de 2 000 maisons d'édition, ce projet peut être considéré comme un échec, dû tout à la fois aux conditions commerciales proposées par Calibre (voir ci-après la lettre du groupement Éditer en Haute-Provence), et à la structuration de la société Calibre SAS.

### **Vers une étude du dossier des tarifs postaux sur le livre en commission ?**

Afin de prolonger les questions au gouvernement, nous avons soumis aux députés l'idée de réunir une commission au sein de leur groupe parlementaire afin d'étudier plus en détail la question d'un tarif postal pour le livre. Nous attendons une réponse.



# Éditer en haute Provence

ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DE 1901  
Le Grand Carré,  
13, avenue des Martyrs de la Résistance, BP 41  
04300 Forcalquier  
[editer.en.haute.provence@wanadoo.fr](mailto:editer.en.haute.provence@wanadoo.fr)

Forcalquier, le 4 avril 2006

COMMUNIQUE

## Le cas *Calibre*

### Position du groupement *Éditer en haute Provence*

*Éditer en haute Provence* découvre avec étonnement et interrogation le projet *Calibre*, « outil de distribution des ouvrages d'éditeurs [de petite] taille », présenté conjointement par le ministère de la Culture et le Syndicat national de l'édition.

La région Provence Alpes Côte d'Azur, deuxième région de France par l'activité éditoriale, compte au moins trois associations professionnelles d'éditeurs (*Éditeurs sans frontières*, *Jedi PACA* et *Éditer en haute Provence*) : aucune des trois n'a été consultée pour la définition de ce projet. L'absence de toute consultation nous a été confirmée par nos collègues éditeurs, provinciaux comme parisiens, et même par certains de nos correspondants du ministère de la Culture.

Trois aspects essentiels du projet *Calibre* ne changent pas, voire aggravent la situation actuelle des relations entre éditeurs et libraires :

- l'acheminement des livres vers Paris reste aux frais de l'éditeur basé en province ;
- l'absence de stock chez *Calibre* ;
- le règlement des éditeurs à 90 jours.

D'ores et déjà, deux initiatives de distribution par des éditeurs indépendants ont mûri dans notre région. La première fonctionne déjà à Gap et la seconde doit voir le jour à Manosque, sous forme de GIE. Le projet *Calibre* n'en tient pas compte.

Ce projet peut certes révéler une prise de conscience de nos réalités par les institutions, mais aussi une volonté de quelques acteurs du Syndicat national de l'édition de nous imposer un outil visant à nous « calibrer » aux besoins du marché.

Un outil commun de distribution ne sera pour nous acceptable que si les premiers concernés – les petits éditeurs indépendants – en définissent le projet économique et commercial en concertation avec les libraires et s'ils en ont la maîtrise juridique : structure coopérative, GIE...

Cet outil gagnera également en transparence, en efficacité et en proximité de nos entreprises, s'il est décentralisé et structuré en plusieurs plateformes régionales ou interrégionales.

Nous appelons à la redéfinition complète de ce projet dans le cadre d'une réelle concertation. C'est dans cette perspective que nous diffusons cette prise de position à nos confrères et à l'ensemble de nos partenaires publics et privés.

## La Poste n'aime plus le livre

Appel pour un tarif postal « livre et revue »



La coordination des indépendants du livre organisait vendredi 22 juin à Paris, à l'occasion du 25<sup>e</sup> marché de la poésie, un débat sur les tarifs postaux.



ou de la librairie hésitent encore à s'engager sur ce dossier, la coordination des indépendants du livre s'est engagée publiquement à remettre aux deux ministères de tutelle

particulier de l'objet livre qui ne peut être considéré comme simple marchandise (statut déjà reconnu par l'État avec la TVA à 5,5% sur le livre et le prix unique)...

2. Ce tarif « livre et revue » pourrait s'inscrire dans les missions de service public de l'entreprise La Poste (service universel postal) et dans le prochain contrat de plan entre l'État et La Poste. Il peut s'inspirer des tarifs qui existent déjà dans d'autres pays européens ou pour l'envoi de livres à l'étranger. Dans tous les cas, il devrait être au moins inférieur au tarif « lettre et correspondance ».

3. La remise en application du tarif « Sac postal librairie » (voir encadré ci-contre). Ce

### MODE D'EMPLOI

#### TARIF « SAC POSTAL LIBRAIRIE »

(réservé aux envois entre libraires, auteurs et bibliothèques...)

- moins de 5 kg : 4,65 €
- par kilo supplément.
- Jusqu'à 25 kg : 0,65 €
- soit pour un sac de 25 kg : 17,95 €

Mention à mettre sur l'étiquette du sac postal à adresser à votre receveur :

# CONCLUSION

Après ce rapide, mais nécessaire inventaire, nous rappelons que la préoccupation de la coordination des indépendants du livre n'est pas d'ordre catégoriel. Elle a pour unique objet la circulation du livre et les conditions qui lui sont faites.

Quels que soient les protagonistes en question, il ne s'agit aucunement de donner à telle ou telle catégorie de professionnels la possibilité de bénéficier de conditions particulières mais de rendre, au livre en matière de transport postal, son statut particulier d'objet culturel. La démarche de la coordination ne saurait être de nature corporatiste.

Parce que la libre circulation des idées à travers l'écrit et l'imprimé est un droit essentiel qui ne peut être remis en question, fut-ce par une « censure économique » qui s'exercerait contre eux ; parce que tout un pan de l'économie éditoriale, et notamment la majorité des petites structures éditoriales et éditeurs indépendants est aujourd'hui menacée dans son existence par une augmentation prohibitive des coûts postaux ; parce que les réseaux de diffusion et de distribution se diversifient, se concentrent ou se complexifient, et que l'accès au livre pour tous doit être garanti en tous lieux, quel que soit le mode d'acheminement qu'il emprunte, et quel que soit le mode d'approvisionnement choisi par le libraire ou le lecteur ; parce que les auteurs d'aujourd'hui, qui seront les écrivains de demain, ont besoin d'un large espace de création et la nécessité absolue de conserver une offre éditoriale étendue pour développer leurs œuvres ; parce que nous jugeons nécessaire, en termes d'équité, une harmonisation au niveau européen des tarifs appliqués au livre ; parce que le « livre et la lecture » est aussi un facteur de lien social...

... les 7700 signataires de la pétition et la coordination des indépendants du livre demandent instamment qu'un tarif spécifique au livre et à la revue soit instauré en France, et demandent aux ministères de tutelle et à l'entreprise la Poste de mettre sur pied ce tarif nécessaire et de l'inscrire au registre des missions de service public de la Poste.

## La coordination des indépendants du livre



Ce dossier a été réalisé par  
Samuel Autexier, François Bouchardeau, Daniel Delort et Joël Faucilhon,  
membres de la coordination des indépendants du livre.

Merci à Catherine Andreucci journaliste à Livres hebdo  
de nous avoir autorisé à reproduire le dossier réalisé sur la Poste.

Sources : nous avons consulté pour la rédaction de ce dossier les sites internet de l'Union postale universelle, de la Poste, du Syndicat national de l'Édition, du Syndicat de la librairie française, du Centre national du livre, du Syndicat SUD-Poste, de Lutte ouvrière...